



HYDREAULYS

## EXTRAIT DES DECISIONS DU BUREAU

Le mardi 05 décembre 2023 à 17h15 le Bureau d'HYDREAULYS légalement convoqué par son Président, Monsieur Marc TOURELLE, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78 000).

**OBJET : 2023/09 : AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT 1 – MARCHÉ D'ETUDE DE DIAGNOSTIC ET DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA REHABILITATION DU COLLECTEUR N°1 DIT « VERSAILLES SUD »**

Sont présents :

*CA VGP* : Marc TOURELLE, Benoît RIBERT, Sonia BRAU, François DARCHIS

*CA SQY* : Eva ROUSSEL

*EPT GPSO* : Jacques BISSON

*Saint-Nom-la-Bretèche* : Gérard PARFAIT

Absents excusés : Grégoire DE LA RONCIERE, Françoise BEAULIEU, Laurent RICHARD

Ont donné pouvoir : Henri-Pierre LERSTEAU à Marc TOURELLE, Richard RIVAUD à Sonia BRAU

Date de la convocation : 28 novembre 2023

Secrétaire de séance : Benoît RIBERT

Date d'affichage électronique : 12 décembre 2023

Nombre de membres : En exercice : 12 Présents : 7 Votants : 9

*Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :*

- *Date de sa réception en Préfecture :*

- *Date de sa publication et/ou de sa notification*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux. Deux mois à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux*

Accusé de réception en préfecture  
078-200089316-20231205-DEC2023\_09-DE  
Date de transmission : 12/12/2023  
Date de réception préfecture : 12/12/2023

# Décision à valeur délibérative 2023/09

## OBJET : Autorisation de signature - Avenant 1 – Marché d'étude de diagnostic et de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du collecteur n°1 dit « Versailles Sud »

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la décision à valeur délibérative n°2021/07 portant autorisation de signature - Etude de diagnostic et de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du collecteur n°1 dit « Versailles Sud »),

**Considérant** que le marché public n°2021-07 concernant l'étude de diagnostic et de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du collecteur n°1 dit « Versailles Sud » a été notifié le 09 juillet 2021 au groupement EGIS EAU (mandataire)/Pierre BERTOLUSSI pour un montant de forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre de 1 030 420,00 € Hors Taxes calculé sur la base d'un coût prévisionnel des travaux de 17 800 000 € Hors Taxes,

**Considérant** que conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique et des clauses administratives particulières du marché, la rémunération définitive du maître d'œuvre a été fixée à 1 245 525 € Hors Taxes calculée sur la base d'un coût prévisionnel de travaux de 23 295 803 € Hors Taxes,

**Considérant** que l'augmentation du coût prévisionnel des travaux a été justifié par le maître d'œuvre par :

- la sous-évaluation des besoins initiaux en termes de travaux de restauration des Monuments Historiques revus dans le cadre de la mission diagnostic avec un économiste spécialisé ;
- l'évolution du coût des matières premières entre l'estimation initiale effectuée en mai 2021 et celle réalisée par le maître d'œuvre en septembre 2023 ;
- la modification du mode de soutènement des fouilles suite à une étude de sol réalisée en concomitance avec la maîtrise d'œuvre.

**Considérant** que l'impact financier de cet avenant est de 20,88% sur le montant initial du marché public de maîtrise d'œuvre,

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) d'HYDREAULYS dans sa séance du 24 novembre 2023 a émis un avis favorable concernant cet avenant n°1,

**Ayant entendu l'exposé,**

**Le Bureau,**

**Après en avoir délibéré**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** l'avenant n°1 au marché public n°2021-07 d'étude de diagnostic et de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du collecteur n°1 dit « Versailles Sud ».

**AUTORISE** le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'avenant n°1 au marché d'étude de diagnostic et de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du collecteur n°1 dit « Versailles Sud » et tout document y afférent.

**DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2023 et suivants.

**Pour Extrait Conforme**  
**A Versailles, le 05 décembre 2023**

Abuse de réception en préfecture  
078-200089316-20231205-DEC2023\_09-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2023  
Date de réception préfecture : 12/12/2023

**Le Président**



**Marc TOURELLE**